

## ARRETE N° 247/05/2025 PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de Val-de-Comporté,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération en date du 13 Février 2025 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Social Territorial en date du 11 Février 2025,

Vu les arrêtés n° 247/04/2025 et 247/05/2025 en date du 14 Avril établissant les Lignes Directrices de Gestion applicables à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2025 pour une durée de 6 ans,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

#### Avancement au grade d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	LAFLEUR Nadine	Femme	Adjoint technique principal 2ème classe	..../..../....	01/05/2025
2			.....	..../..../....	..../..../....
3	.....	.....	.....	..../..../....	..../..../....
4	.....	.....	.....	..../..../....	..../..../....

#### Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine		3
Agents du grade d'origine « promouvables »		1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement		1
Effectif du grade d'avancement		1

**ARTICLE 2** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Vienne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à Val de Comporté, le 24 Avril 2025  
Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD



L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.